

COMPTE RENDU PROVISOIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux et le vingt-quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BUYSSCHEURE s'est réuni sous la présidence de Monsieur Marc DEHEELE, Maire, au lieu ordinaire de ses séances et sur convocation faite par le Maire.

Présents : DEHEELE Marc — DEVULDER Elodie – DUHAMEL Camille - GUILLAIN Romuald – RYCKEBUSCH Emmanuel – SCHRYVE Emmanuel - JOHNSON Richard - DECODTS Viviane –LETURGEZ-WADOUX Margareth - CODDEVILLE Séverine - : GOUBET Hélène - BECK Grégory - LACRESSONNIERE Vincent

Excusé : HERMANT Éric qui a donné pouvoir à CODDEVILLE Séverine - Absent : VANHEEGHE Pierre

1/Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 octobre 2022 à l'unanimité

2/ Station de lagunage :

Monsieur le Maire indique que le curage du premier bassin de lagunage est en train d'être réalisé et qu'il a été interpellé par un habitant. Celui-ci soupçonne que les rejets à la sortie de la station de lagunage ne sont pas conformes aux normes en vigueur et donc pollués.

Cet habitant a jugé utile de porter plainte en Gendarmerie.

Il a pris la décision de faire analyser des échantillons du rejet par un laboratoire. Le coût de ces analyses serait d'un montant compris entre 200 € et 250 €. Cet habitant souhaite que le coût de ces analyses soit pris en charge par la Commune. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à cette demande.

3/ Point sur le terrain de football de Noordpeene

Monsieur le Maire effectue un point sur l'avancée des travaux du terrain de football et des vestiaires de Noordpeene.

4/ Aménagement de la parcelle ZA 199 Langhemast Straete :

Monsieur le Maire indique que la Commune a acquis la parcelle ZA 199 Langhemast Straete conformément à la délibération du conseil municipal du 07 janvier 2022.

Des fossés ont été creusés sur trois côtés de la parcelle. Il sera procédé à des plantations d'arbres en début d'année et les rangées seront espacées de 5 mètres afin de permettre un entretien mécanique annuel. Les plantations et les tuteurs sont fournis gratuitement par la CCFI dans le cadre de l'opération « Reboise ta Flandre ».

5/Ecole maternelle de BUYSSCHEURE :

Monsieur Romuald GUILLAIN indique que 32 enfants seront accueillis au mois de janvier 2023.

Une séance de rattrapage concernant le recrutement d'un service civique est actuellement en cours. L'école de Buysscheure a présenté une candidate. Dès l'entrée en fonction de celle-ci la surveillance de la sieste ne sera plus assurée par Madame Lucie GRANDVAL.

6/ Eclairage public :

Monsieur le Maire et Madame Camille DUHAMEL présentent leurs arguments concernant le maintien ou non de l'éclairage public. Après de multiples échanges, le Conseil Municipal décide de demander un rendez-vous avec un technicien du SIECF.

7/Projet de construction d'une salle de motricité

Monsieur le Maire indique la nécessité de réaliser une salle de motricité car les activités réalisées par les enfants se font en extérieur ou dans la salle de classe.

La salle de motricité aurait une surface d'environ 60 m² utiles.

Le garage à vélo serait déplacé, une entrée côté rue et une entrée cours seraient réalisées.

Le bâtiment en structure bois serait réalisé avec un toit plat avec une pente de 10 % en bac acier avec 20 cms de laine de roche. Il serait aux normes RT2020.

Monsieur le Maire est autorisé à prendre contact avec un maître d'œuvre et effectuer les demandes de subvention nécessaires pour la réalisation de ce projet.

8/Question diverse :

Madame Margareth LETURGER-WADOUX indique que des branchages se trouvent être sur le chemin de randonnée Boeren Weg Ouest.